CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E78289** **VALABLE JUSQU'AU** **16/05/2026**

ÉDITÉ LE 16/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2005

Raison sociale : ABRANTES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 13/01/2019

Capital : 10 000

22 RUE DES BLEUETS
91270 VIGNEUX-SUR-SEINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY 483773156

Siret : 483 773 156 00037

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2111909

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 191186029 R 002

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 191186029 R 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 01 60 46 13 26 **Fax :**

Portable : 06 84 13 23 74

Responsabilité légale :
ABRANTES ALEXANDRE GÉRANT

Site Internet : abrantes-pcc.fr

E-mail : abrantespcc@gmail.com

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 038 423 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	8	13/05/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAINT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAINT

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.